

# Modalités d'inscription dans l'enseignement supérieur en Ile-de-France

## UNIVERSITE

### Universités publiques

| Calendrier 2008     | Procédure  |
|---------------------|--|
| Mi-janvier 2008     | Ouverture du site d'information <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> : renseignements sur la procédure   |
| A partir de janvier | Procédures particulières d'inscription pour certaines filières universitaires (dossier, tests).<br><i>La liste des formations avec modalités particulières d'admission figure dans le document « Entrer dans l'enseignement supérieur » distribué à tous les élèves de Terminale en janvier-février.<br/>On la trouve aussi sur le site du CIO de Saint-Germain à la rubrique « documents ONISEP »</i>   |
| Février-mars        | Procédure d'orientation active dans les universités d'Ile-de-France : elle permet au candidat de demander un avis sur son (ou ses) choix de parcours universitaire en fonction de ses résultats scolaires. Les modalités de la procédure varient selon les universités. Renseignements sur le site <a href="http://www.ravel2008.fr/orientation-active-les-procedures-des-universites">www.ravel2008.fr/orientation-active-les-procedures-des-universites</a>  |
| Début mars          | Diffusion sur le site <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> de la <b>sectorisation universitaire</b> : celle-ci est définie en fonction de la commune du lycée fréquenté en Terminale (sauf pour les internes, les candidats libres et la pharmacie).<br>Disciplines sectorisées en 2007 pour les lycéens du secteur de Saint-Germain-en-Laye :<br>- <b>Droit - Economie et gestion - Histoire - Psychologie - Sociologie - STAPS - LLCE anglais - LLCE espagnol - LEA anglais-espagnol</b> : sectorisation sur Paris 10 Nanterre<br>- <b>AES</b> : sectorisation sur Paris 2 Assas ou Paris 10 Nanterre<br>- <b>Sciences</b> : sectorisation sur Versailles-St-Quentin |
| 20 mars au 15 avril | <b>Enregistrement obligatoire des vœux sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a></b> : 3 vœux universitaires possibles (dont 2 au maximum dans la même discipline). Cas particulier : les études de Santé<br>- <b>PCEM1</b> (médecine) : 1 seul vœu indicatif. Début juillet le candidat retirera un dossier d'inscription au SADEP sur lequel il indiquera par ordre de préférence 3 CHU<br>- <b>PCEP1</b> (pharmacie) : 1 seul vœu respectant la sectorisation établie selon le domicile. Début juillet le candidat retirera un dossier dans l'université de rattachement : Paris 5 ou 11   |
| A partir du 5 mai   | Diffusion du relevé de vœux RAVEL à tous les candidats au bac d'Ile-de-France  |
| A partir du 30 juin | <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> pour connaître l'université d'accueil et les modalités d'inscription  |
| Courant juillet     | Inscription administrative dans l'université d'accueil après les résultats du bac  |

### Un cas particulier : Paris-Dauphine

*L'université Paris Dauphine est un grand établissement public recrutant exclusivement sur dossier dans ses deux filières : DUGEAD (gestion et économie appliquée) et DUMI2E (maths et informatique appliquées à l'économie). Le calendrier détaillé, les modalités et conditions d'admission sont détaillés sur [www.dauphine.fr](http://www.dauphine.fr)*

|                     |   |
|---------------------|---|
| 15 mars (13h à 17h) | Samedi du lycéen : journée portes ouvertes. Possibilité de retirer un dossier d'inscription.  |
| 15 mars au 9 avril  | Retrait et dépôt des dossiers de candidature :<br>- retrait par téléchargement sur le site <a href="http://www.dauphine.fr">www.dauphine.fr</a> ou par courrier ou sur place<br>- dépôt exclusivement sur place auprès du service scolarité de Dauphine (date limite 9 avril) |
| 20 mars au 15 avril | Le candidat enregistre sa candidature sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> (filières sélectives rubrique «Classes préparatoires, université Paris-Dauphine, écoles et instituts spécialisés »)  |
| Avant le 3 juin     | Dauphine notifie par courrier sa décision aux candidats   |
| Du 3 au 6 juin      | Phase de validation des avis favorables en filières sélectives sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> . Le candidat doit faire un seul choix parmi les propositions qui lui sont faites.  |

### Facultés privées

#### Institut Catholique de Paris

Cette université privée non sectorisée délivre des diplômes d'état : licences, masters. Les études sont payantes. Cours proposés : lettres modernes, philosophie, LLCE (mono ou bi-disciplinaires), histoire avec prépa IEP, sciences sociales et économiques... Renseignements et modalités d'inscription sur le site [www.icp.fr](http://www.icp.fr).

#### ILEPS

Cet institut situé à Cergy-Pontoise prépare à la licence STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives). Etudes payantes. Concours d'entrée : renseignements et modalités d'inscription sur le site [www.ileps.org](http://www.ileps.org)

#### FACO (Faculté libre de droit, d'économie et de gestion)

Cette université privée non sectorisée délivre des diplômes de droit et d'économie permettant l'accès à des poursuites d'études dans des universités publiques françaises ou étrangères (par convention). Double-diplômes en droit-anglais et économie et gestion-anglais. Etudes payantes. Renseignements et modalités d'inscription sur [www.facultefaco.com](http://www.facultefaco.com)

# DUT

## Candidature dans un IUT situé en Ile-de-France

| Calendrier 2008                  | Procédure  |
|----------------------------------|--|
| A partir du 1 <sup>er</sup> mars | Le candidat se connecte sur le site <a href="http://www.iut-idf.org">www.iut-idf.org</a> pour enregistrer ses candidatures et télécharger ses dossiers papier. Il envoie ensuite par courrier ses dossiers complétés aux IUT avant la date limite indiquée par chaque IUT. <i>Attention certains départements d'IUT ont des modalités de sélection particulières : ex. présélection sur dossier puis épreuves écrites, éventuellement entretien (ex. information et communication, carrières sociales...).</i> |
| 20 mars au 15 avril              | Le candidat enregistre ses vœux sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> (filiales sélectives rubrique « institut universitaire de technologie »)  |
| A partir du 5 mai                | Diffusion à chaque élève de Terminale de son relevé de vœux RAVEL  |
| Avant le 3 juin                  | Les IUT notifient par écrit leur décision aux candidats  |
| Du 3 au 6 juin                   | Tout élève ayant reçu au moins un avis favorable doit se connecter sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> pour faire part de son choix. Possibilité de validation conditionnelle en cas d'inscription(s) sur liste(s) complémentaire(s)  |
| Courant juillet                  | Inscription administrative auprès de l'IUT après les résultats du bac.   |

## Candidature dans un IUT situé en province

Se connecter sur les sites des IUT pour connaître les modalités et le calendrier des candidatures. Le site officiel [www.sup.adc.education.fr/iutlst](http://www.sup.adc.education.fr/iutlst) présente la carte de France des IUT et la liste de leurs formations. Pas d'enregistrement des vœux sur RAVEL mais pour certaines académies le candidat doit se connecter sur le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) entre le 20 janvier et le 25 mars 2008 pour saisir ses candidatures et télécharger ses dossiers

# BTS

## En établissement public

| Calendrier 2008     | Procédure   |
|---------------------|---|
| mars                | Dossier(s) de candidature fourni(s) par le lycée d'origine du candidat. Pour chaque BTS, le candidat doit constituer un dossier par lycée demandé. <i>Attention modalités particulières d'admission pour certains BTS rares (Audiovisuel, Edition, Année de mise à niveau en Hôtellerie...).</i> <i>Se renseigner très tôt auprès des lycées d'accueil.</i><br><i>Candidature en BTSA (enseignement agricole) : renseignements sur <a href="http://www.btsa.educagri.fr">www.btsa.educagri.fr</a></i> |
| 20 mars au 15 avril | Phase d'enregistrement des vœux sur RAVEL pour les sections de technicien supérieur situées en Ile-de-France. Le candidat enregistre ses vœux sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> (filiales sélectives rubrique « section de technicien supérieur »)   |
| Courant avril       | Les dossiers complétés sont envoyés par le lycée d'origine aux établissements demandés  |
| A partir du 5 mai   | Diffusion à chaque élève de Terminale de son relevé de vœux RAVEL   |
| Avant le 3 juin     | Les établissements demandés notifient par écrit leur décision aux candidats   |
| Du 3 au 6 juin      | Tout élève ayant reçu au moins un avis favorable doit se connecter sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> pour faire part de son choix.<br>Possibilité de validation conditionnelle en cas d'inscription(s) sur liste(s) complémentaire(s)  |
| Courant juillet     | Inscription administrative auprès de l'établissement d'accueil après les résultats du bac.  |

## En établissement privé (sous contrat ou hors contrat) ou en CFA

|                     |  |
|---------------------|--|
| A partir de janvier | Les dossiers sont demandés directement aux établissements d'accueil par les candidats. Le candidat renvoie lui-même son dossier(s) de candidature à l'établissement demandé.   |
| 20 mars au 15 avril | Certains établissements privés sous contrat demandent aux candidats d'enregistrer leurs vœux sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> (dans les filiales sélectives rubrique « section de technicien supérieur »).<br>Se renseigner directement auprès des établissements. |

Les établissements demandés communiquent directement leur réponse aux candidats. En cas d'inscription en CFA pour un BTS en alternance, le candidat doit trouver une entreprise d'accueil avec laquelle il va signer un contrat.

*Vous trouverez la liste des STS d'Ile de France et leur adresse dans la brochure « Après le Bac en Ile-de-France » distribuée à tous les élèves de Terminale. Les coordonnées des STS de province se trouvent dans la brochure nationale ONISEP « Après le Bac » et les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site de chaque académie. Les programmes des BTS sont téléchargeables sur le site du CIO de Saint-Germain-en-Laye à l'adresse suivante : [www.orientation.ac-versailles.fr/cio-saint-germain](http://www.orientation.ac-versailles.fr/cio-saint-germain) rubrique « documents à télécharger »*

# CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)

## En lycée public ou privé sous contrat

Des fiches descriptives sur les classes préparatoires (objectifs, matières et horaires, concours préparés, adresses des établissements publics et privés sous contrat de la région parisienne) sont téléchargeables sur le site du CIO de Saint-Germain-en-Laye à l'adresse suivante : [www.orientation.ac-versailles.fr/cio-saint-germain](http://www.orientation.ac-versailles.fr/cio-saint-germain) rubrique « documents à télécharger ».

| Calendrier 2008  | Procédure   |
|--|---|
| 20 janvier au 25 mars  | Saisie des candidatures sur le site <a href="http://www.admission-postbac.fr">www.admission-postbac.fr</a> : 12 candidatures possibles (dont 6 maximum pour une même voie). <i>Une candidature peut se dédoubler en 2 vœux si le candidat demande le même lycée avec et sans internat.</i><br>Le candidat doit classer provisoirement ses vœux afin de pouvoir les valider et imprimer ses fiches de candidature ( <i>attention : une fois validée, une candidature ne peut plus être supprimée</i> ). Il constitue ensuite ses dossiers « papier » et les remet à son professeur principal. <i>Le classement des vœux par le candidat sur <a href="http://www.admission-postbac.fr">www.admission-postbac.fr</a> peut ensuite être modifié jusqu'au 31 mai à minuit.</i>   |
| 20 mars au 15 avril  | Phase obligatoire d'enregistrement sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> . <i>Il n'est pas nécessaire de détailler les vœux de CPGE. Ils sont indiqués par un code générique qui ne doit figurer qu'une seule fois parmi les vœux de filières sélectives.</i>  |
| Début avril  | Les dossiers complétés sont envoyés par le lycée d'origine aux lycées demandés  |
| 8 au 11 mai  | Possibilité pour le candidat de vérifier sur <a href="http://www.admission-postbac.fr">www.admission-postbac.fr</a> que ses dossiers sont bien parvenus aux établissements  |
| - 3 au 6 juin<br>- 10 au 13 juin<br>- 17 au 20 juin                                      | Durant les 3 phases d'admission en CPGE, les propositions d'admission sont consultables sur <a href="http://www.admission-postbac.fr">www.admission-postbac.fr</a> . Lorsqu'une proposition lui est faite, le candidat doit répondre à la proposition par l'une des 4 réponses suivantes :<br>- <b>oui définitif</b> : le candidat accepte définitivement la proposition<br>- <b>oui mais</b> : il accepte la proposition mais maintient sa demande sur les vœux mieux placés dans sa liste<br>- <b>non mais</b> : il refuse la proposition mais maintient sa candidature pour les vœux mieux placés dans sa liste<br>- <b>démission générale</b> : il refuse la proposition et n'est plus candidat à aucune formation sur le site<br><i>Attention : tant que le candidat n'a pas répondu « oui définitif » à une proposition, il doit impérativement se connecter sur le site à chaque phase d'admission (sauf en cas de démission générale)</i> |
| A partir du 17 juin  | Début de la procédure complémentaire : les élèves n'ayant eu aucune proposition d'admission ou n'ayant pas fait de demande entre le 20 janvier et le 25 mars peuvent se porter candidats sur les places restées vacantes (sur le site <a href="http://www.admission-postbac.fr">www.admission-postbac.fr</a> )  |
| Courant juillet  | Inscription administrative auprès de l'établissement d'accueil  |
| En établissement privé hors contrat  |   |
| A partir de janvier  | Les dossiers sont demandés directement aux établissements d'accueil par les candidats. Le candidat renvoie lui-même son dossier de candidature à l'établissement demandé<br>Réponse directe des établissements.   |
| Pour les établissements hors contrat, l'enregistrement des vœux sur RAVEL est facultatif |   |

## Ecoles d'ingénieurs après bac

Un document très complet sur les écoles d'ingénieurs après bac est téléchargeable sur le site du CIO de Saint-Germain : [www.orientation.ac-versailles.fr/cio-saint-germain](http://www.orientation.ac-versailles.fr/cio-saint-germain) rubrique « documents du CIO à télécharger ». Vous y trouverez la liste des écoles d'ingénieurs après bac, leur statut, le nombre de places offertes, les dominantes, les modalités d'inscription,...

### Ecoles intégrées dans l'application internet [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) : des écoles publiques et une école consulaire

|   |   |
|---|---|
| 20 janvier au 25 mars   | Saisie des candidatures sur <a href="http://www.admission-postbac.fr">www.admission-postbac.fr</a> . Le nombre de candidatures n'est pas limité. Le candidat classe provisoirement ses vœux afin de pouvoir les valider. Il constitue ensuite ses dossiers de candidature « papier » et les adresse lui-même aux établissements demandés (avant la date limite indiquée par chaque établissement).<br><i>Chaque école conserve ses propres modalités d'admission (dossier, entretien, épreuves)</i> |
| 20 mars au 15 avril   | Phase d'enregistrement des vœux sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> . Il est inutile de détailler les vœux formulés sur <a href="http://www.admission-postbac.fr">www.admission-postbac.fr</a> . Ils sont indiqués par un code générique qui ne doit figurer qu'une seule fois parmi les vœux de filières sélectives.  |
| - 3 au 6 juin<br>- 10 au 13 juin<br>- 17 au 20 juin<br><i>puis chaque mardi<br/>jusqu'au 29 juillet</i> | Le candidat se connecte sur <a href="http://www.admission-postbac.fr">www.admission-postbac.fr</a> et fait un choix unique parmi les propositions d'affectation qui lui sont faites.<br>Possibilité de validation conditionnelle en cas d'inscription sur liste complémentaire.   |

### Ecoles intégrées dans l'application internet [www.grandesecoles-postbac.fr](http://www.grandesecoles-postbac.fr) : des écoles privées ou consulaires

|  |  |
|--|--|
| 16 janvier au 17 avril                             | Obtention d'un identifiant unique sur <a href="http://www.grandesecoles-postbac.fr">www.grandesecoles-postbac.fr</a> . Avec cet identifiant, le candidat dépose des candidatures sur les sites d'une ou plusieurs des écoles intégrées dans l'application et envoie ses dossiers « papier » aux écoles.  |
| L'enregistrement des vœux sur RAVEL est facultatif |  |
| 18 avril au 8 juillet                              | Sélection, publication des résultats et début des inscriptions dans les écoles.<br><i>Chaque école conserve ses propres modalités d'admission (dossier, entretien, épreuves) et publie ses résultats à la date de son choix. A partir de la publication des résultats le candidat peut <b>accepter une proposition d'admission</b> mais <b>il peut aussi attendre la publication de la totalité de ses résultats</b> pour s'inscrire dans une école.</i> |
| 9 juillet à début sept.                            | Tous les résultats sont disponibles : choix définitif de l'école et inscription  |

### Autres écoles d'ingénieurs

Ces écoles ont un recrutement indépendant : dossier, entretien, épreuves. Se renseigner directement auprès des écoles. Attention : s'assurer que le diplôme est reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieur seule habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur qui confère le grade de Master. Quelques écoles à diplôme reconnu : EBI, ISTOM, EPITA, ENSNP, ENIHP...

## IEP

L'admission en 1<sup>ère</sup> année dans l'un des neuf instituts d'études politiques se fait sur examen d'entrée. En 2008, 6 IEP organisent un concours commun d'entrée en 1<sup>ère</sup> année pour les bacheliers 2007 et 2008 (Lille, Lyon, Aix, Strasbourg, Toulouse, Rennes). Les autres IEP ont un recrutement indépendant (Paris, Bordeaux, Grenoble).

| IEP        | Site internet inscription  | Période d'inscription                        | Date examen | Résultats    |
|------------|--|--|-------------|--------------|
| Paris      | <a href="http://www.sciences-po.fr">www.sciences-po.fr</a>                             | 6 mai au 26 juin                             | 26-27 août  | 14 septembre |
| Lille      | <a href="http://concourscommun.iep.fr">http://concourscommun.iep.fr</a>                | 1 <sup>er</sup> mars au 1 <sup>er</sup> juin | 3 juillet   | 18 juillet   |
| Lyon       |  |  |             |              |
| Aix        |  |  |             |              |
| Strasbourg |  |  |             |              |
| Toulouse   |  |  |             |              |
| Rennes     |  |  |             |              |
| Bordeaux   | <a href="http://www.sciencespobordeaux.fr">www.sciencespobordeaux.fr</a>               | 1 <sup>er</sup> février au 15 mars           | 5 juillet   |              |
| Grenoble   | <a href="http://www-sciences-po.upmf-grenoble.fr">www-sciences-po.upmf-grenoble.fr</a> | 3 mars au 6 juin                             | 7 juillet   | 18 juillet   |

## Ecoles de commerce et gestion après bac

Les écoles de commerce et gestion sont privées ou consulaires (dépendant des chambres de commerce et d'industrie). Elles sont payantes (6000 à 7000 € annuels). La durée des études varie entre 3 et 5 ans selon les écoles. Dans certaines écoles une partie de la scolarité peut s'effectuer en apprentissage.

Vous trouverez la liste des écoles de commerce et gestion après bac avec les modalités de sélection dans un document très complet de janvier 2007 téléchargeable sur le site du CIO de St-Germain-en-Laye à l'adresse suivante : [www.orientation.ac-versailles.fr/cio-saint-germain](http://www.orientation.ac-versailles.fr/cio-saint-germain) rubrique « documents à télécharger »

### Ecoles privées ou consulaires

| Calendrier 2008  | Procédure  |
|--|--|
| A partir de janvier  | Demande de dossiers auprès des banques d'épreuves communes (ACCES, SESAME etc..) ou des écoles organisant leur propre sélection. Les candidatures sont payantes.   |
| A partir d'avril   | Sélection commune ou sélection propre organisées par les écoles.<br><b>Ecoles organisant des banques d'épreuves écrites communes</b> (ACCES, SESAME, TEAM, ATOUT+3....) : au moment de l'inscription au concours, le candidat indique sur son dossier une (ou plusieurs) école(s) qui l'intéresse(nt) et il passe une seule fois les épreuves écrites. S'il est admissible dans une ou plusieurs écoles, il passera les oraux d'admission en juin dans chaque école où il a été déclaré admissible (s'il maintient ses candidatures).<br><b>Ecoles organisant leur propre sélection</b> (IPAG, EMLV, EDC...) : se renseigner directement auprès de chaque école pour connaître les modalités de sélection (dossier, entretien, épreuves ...) |
| L'inscription RAVEL est facultative (rubrique « autres formations non mentionnées ») |  |
| En juin  | Période des entretiens d'admission dans les écoles   |
| En juillet   | Diffusion des résultats et inscription dans les écoles.  |

## Filière expertise comptable

Le DCG constitue le premier grade de la filière de l'expertise comptable. Il se prépare en 3 ans après le bac (ou en 2 ans après un BTS Comptabilité-Gestion ou un DUT Gestion option finance-compta). Un document d'information sur le DCG (avec la liste des établissements qui y préparent) est téléchargeable sur le site du CIO de St-Germain-en-Laye : [www.orientation.ac-versailles.fr/cio-saint-germain](http://www.orientation.ac-versailles.fr/cio-saint-germain) rubrique « documents à télécharger »

### DCG (diplôme de comptabilité et gestion)

#### En lycée public

| Calendrier 2008     | Procédure   |
|---------------------|---|
| En mars             | Retrait du dossier de candidature à la préparation du DCG dans le lycée d'origine (si le candidat est scolarisé en public ou privé sous contrat) ou à l'inspection académique (s'il s'agit d'un candidat individuel ou scolarisé dans le privé hors contrat). Un seul dossier de candidature sur lequel le candidat peut indiquer 3 établissements. |
| Courant avril       | Le lycée d'origine envoie le dossier dans l'établissement demandé en 1 <sup>er</sup> vœu  |
| 20 mars au 15 avril | Phase de recensement des vœux sur le site <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> (rubrique « filières sélectives »). Les vœux doivent correspondre aux lycées demandés sur le dossier.  |
| Courant mai         | Les établissements examinent les dossiers et notifient par écrit leur réponse aux candidats   |
| Du 3 au 6 juin      | Le candidat se connecte sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> pour exprimer son choix parmi les propositions qui lui sont faites. Possibilité de validation conditionnelle en cas d'inscription(s) sur liste(s) supplémentaire(s) ;  |
| Courant juillet     | Après les résultats du bac, inscription définitive dans l'établissement d'accueil.  |

#### En établissement privé ou en CFA

Les dossiers sont demandés directement aux établissements d'accueil par les candidats. Le candidat renvoie lui-même son (ou ses) dossier(s) de candidature à l'établissement (ou aux établissements) demandé(s).

## MNTS ou MANAA (Mise à Niveau en Arts Appliqués)

La liste nationale des établissements possédant des classes de Mise à Niveau en Arts Appliqués (MANAA) est disponible sur le site [www.lycee-pasteur.com](http://www.lycee-pasteur.com) qui est le site officiel des formations des arts appliqués. Pour la région parisienne, les établissements sont mentionnés dans la brochure régionale Après le Bac en Ile-de-France distribuée aux élèves de Terminale.

### En lycée public ou privé sous contrat

| Calendrier 2008       | Procédure  |
|-----------------------|--|
| 20 janvier au 25 mars | Saisie des candidatures sur le site <a href="http://www.admission-postbac.fr">www.admission-postbac.fr</a> . Le candidat renseigne en ligne une "fiche de vœux" et émet des demandes dans les établissements de son choix (3 maximum).<br>L'établissement d'origine renseigne en ligne une "fiche pédagogique"   |
| Mars                  | Après impression, la fiche de vœux et la fiche pédagogique sont envoyées par courrier à chacun des établissements ayant fait l'objet d'un vœu sur <a href="http://www.admission-postbac.fr">www.admission-postbac.fr</a><br>Pièces à joindre au dossier : bulletins de 1 <sup>ère</sup> et Terminale, résultat des épreuves anticipées, lettre de motivation, attestation éventuelle d'inscription à un atelier...). |
| 20 mars au 15 avril   | Phase d'enregistrement des vœux sur RAVEL. Le candidat exprime ses vœux sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> (rubrique filières sélectives). <i>Il n'est pas nécessaire de détailler les vœux de MANAA : ils sont indiqués par un seul code générique.</i>   |
| 4 avril               | Date limite d'envoi des dossiers papier aux établissements demandés.   |
| Avant le 3 juin       | Les établissements notifient par écrit leurs propositions d'admission aux candidats  |
| Du 3 au 6 juin        | Choix parmi les propositions d'affectation formulées sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> .<br>Possibilité de validation conditionnelle en cas d'inscription sur liste complémentaire.   |
| Courant juillet       | Inscription administrative auprès de l'établissement d'accueil   |

## Ecoles d'architecture

Il existe 20 écoles publiques d'architecture en France (dont 6 en région parisienne). Elles sont recensées sur le site [www.archi.fr/ECOLEES](http://www.archi.fr/ECOLEES). La nouvelle organisation est celle du système LMD : premier cycle licence en 3 ans et deuxième cycle master en 2 ans, semestrialisation, obtention de crédits ECTS.

### Ecoles publiques

| Calendrier 2008     | Procédure  |
|---------------------|--|
| Février-mars        | Le candidat se connecte sur les sites des écoles (liens sur le portail commun <a href="http://www.archi.fr/ECOLEES">www.archi.fr/ECOLEES</a> ). Téléchargement ou demande par courrier des dossiers de préinscription (dossier spécifique à chaque école). Renvoi ou dépôt des dossiers dans les écoles.                                   |
| 20 mars au 15 avril | Phase d'enregistrement des vœux sur RAVEL <b>pour les écoles d'architecture situées en région parisienne uniquement</b> . Le candidat exprime ses vœux sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> (rubrique filières sélectives « Prépas-Dauphine-Ecoles-Archi »).<br>3 vœux possibles (un vœu = une école d'architecture) |
| Avril               | Chaque école organise sa propre procédure de sélection : présélection sur dossier, réunion obligatoire, tests...   |
| Avant le 3 juin     | Les écoles notifient par écrit leurs propositions d'admission aux candidats  |
| Du 3 au 6 juin      | Choix parmi les propositions d'affectation formulées sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> .  |
| Courant juillet     | Inscription administrative auprès de l'établissement d'accueil   |

### Ecole Spéciale d'Architecture (privée)

L'ESA (Ecole Spéciale d'Architecture) à Paris est un établissement privé d'enseignement supérieur préparant en au diplôme d'architecte DESA (donnant droit à l'inscription à l'ordre des architectes). Durée des études : 5 ans. Etudes payantes. Renseignements et modalités d'admission sur le site [www.esa.fr](http://www.esa.fr) (admission sur examen : deux sessions annuelles d'examen, une en juin et une en août)

## Concours paramédicaux et sociaux

Les écoles paramédicales et sociales recrutent pour la plupart sur **concours**. Ces concours sont sélectifs et nécessitent généralement une solide préparation. Des établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) assurent des préparations annuelles. Les préparations publiques sont gratuites, les préparations privées sont payantes\*. Le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) assure également certaines préparations par correspondance.

Vous trouverez des renseignements sur les écoles du secteur social et sur les écoles et préparations au concours du secteur paramédical en Ile-de-France dans les guides « Ecoles du secteur social » et « Ecoles et préparations au concours du secteur paramédical » à télécharger sur le site du CIO de Saint-Germain : [www.orientation.ac-versailles.fr/cio-saint-germain](http://www.orientation.ac-versailles.fr/cio-saint-germain) rubrique « documents ONISEP ».

### Préparations publiques et privées (sous contrat et hors contrat)

| Calendrier 2008           | Procédure   |
|---------------------------|---|
| Janvier à avril           | Retrait et dépôt des dossiers de candidature directement auprès des établissements (dates variables selon les établissements). La sélection sur dossier est parfois complétée par un entretien.   |
| 20 mars au 15 avril       | Les établissements publics et certains établissements privés sous contrat demandent aux candidats d'enregistrer leurs vœux sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> (dans les filières sélectives rubrique « Classes préparatoires, Dauphine, Ecoles et instituts spécialisés, Archi » sous-rubrique « école santé/social »). Pour les autres établissements privés sous contrat ou hors contrat, l'enregistrement des vœux sur le site RAVEL est facultatif. |
| à partir de mai           | Les établissements communiquent par écrit leur réponse aux candidats  |
| 3 au 6 juin               | Phase de validation des filières sélectives sur <a href="http://www.ravel2008.fr">www.ravel2008.fr</a> pour les vœux enregistrés par les candidats sur le site RAVEL.   |
| Juillet à début septembre | Après les résultats du bac, inscription administrative auprès des établissements (aux dates communiquées par les établissements)  |

\* Un cas particulier : la préparation paramédicale de l'UFR Pitié-Salpêtrière est une préparation publique payante (1500 euros pour les prépas kiné et psychomotricité et 2100 euros pour la prépa orthophonie). Renseignements et dossiers d'inscription sur le site [www.paramedicale.com](http://www.paramedicale.com) (dossier à télécharger en février et à retourner avant mi-avril 2008).